

Les affiches à la rescousse



Les affiches sont un excellent moyen de renseigner les membres de votre collectivité. Elles peuvent servir :

- à attirer des supporteurs,
- à annoncer une réunion ou un événement,
- à populariser vos slogans et messages.

Les affiches et les dépliants jouent un rôle important, surtout dans des endroits où les gens n'ont pas facilement accès aux journaux ou à la radio. Ils permettent une communication directe avec le public, mais peuvent coûter très cher. Votre organisme peut produire lui-même des affiches et dépliants, mais doit d'abord déterminer la fonction exacte du document, le public cible et les buts visés.

Présentation

En règle générale, les gens ne verront votre affiche que pendant quelques secondes, alors qu'ils circulent à pied ou en voiture. Placez les affiches sur les poteaux de rues très fréquentées, ou sur les murs ou les vitrines des magasins, à la hauteur des yeux des passants.

Votre affiche doit être aussi grande et accrocheuse que possible afin d'attirer facilement l'attention des gens. Les trucs qui suivent vous aideront à concevoir une bonne affiche.

- L'affiche doit être aussi grande que possible, et le texte, assez gros pour être lu facilement à une distance d'environ trois mètres.
- Limitez le plus possible la quantité de texte, et évitez les phrases complètes. Ainsi, choisissez « Unis contre la pauvreté » plutôt que « Unissons-nous pour lutter contre la pauvreté ».
- Limitez également les éléments graphiques. Votre affiche est peut-être très belle, mais si elle trop « pleine », votre public risque de ne pas retenir l'information clé que vous désirez transmettre.
- Choisissez des couleurs vives si vous en avez les moyens. Votre affiche se démarquera et attirera davantage l'attention des gens.
- Assurez-vous que le lien avec votre organisme est clair. Imprimez-y votre logo, vos couleurs ou l'abréviation du nom de votre organisme.

Fonction de l'affiche

- Déterminez la fonction que doit remplir l'affiche, votre budget, et la quantité requise. Vous saurez alors combien d'affiches vous avez les moyens d'imprimer et quelle technique d'impression vous conviendra le mieux.
- Déterminez le contenu et la présentation (design) de l'affiche. Demandez à quelqu'un qui maîtrise l'informatique de produire l'affiche et d'en imprimer une copie (l'imprimante peut agrandir le texte en fonction des dimensions du papier).
- Finalisez l'affiche et donnez-la à l'imprimeur, ou créez un groupe de travail qui en produira des copies à la main.

- L'impression d'affiches est généralement coûteuse. Vous pouvez, par contre, dessiner vos affiches vous-mêmes au feutre, au stylo ou à la gouache. Pour réduire les coûts d'impression, vous pouvez également produire un original de format lettre et le photocopier.
- Préparez une ébauche de l'affiche et demandez à quelqu'un de vérifier l'orthographe et de le relire attentivement. Les fautes d'orthographe et autres erreurs font mauvaise impression.

Affichage

- De nombreuses municipalités exigent un permis d'affichage. Renseignez-vous à ce sujet, lisez bien les règles et respectez-les afin que vos affiches ne soient pas enlevées.
- Si vous placez vos affiches sur un mur, faites-le avec de la colle du commerce ou une colle que vous pouvez préparer avec de l'eau et de la farine. Étendez une mince couche de colle sur le mur avec un rouleau de peintre et placez-y l'affiche.
- Si vous placez vos affiches sur un poteau, faites-le à l'aide de ruban d'emballage transparent au haut et au bas de l'affiche.

Distribution

- Faites un plan des artères les plus fréquentées où les gens sont susceptibles de voir votre affiche. Les meilleurs endroits sont ceux où la circulation ralentit, par exemple aux feux de circulation et aux intersections, sur les artères principales, les magasins très fréquentés, les arrêts d'autobus et de taxi, et les gares.
- Créez une équipe d'affichage qui arpentera le quartier pour en trouver les meilleurs sites d'affichage.
- Placez une rangée d'affiches plutôt qu'une seule. Cela multiplie les chances que les automobilistes et les passagers des autobus puissent lire l'affiche en entier. De plus, c'est un bon moyen d'attirer l'attention.
- Dans certains quartiers, il est préférable de placer les affiches le plus haut possible pour éviter qu'elles ne soient déchirées. Si c'est le cas dans votre quartier, apportez une échelle!
- Si vos affiches sont endommagées, remplacez-les ou réparez-les tout de suite afin de continuer à transmettre votre message et de ne pas faire mauvaise impression.
- Enlevez toutes les affiches une fois l'événement terminé.

Le militantisme à l'œuvre!

Décision importante du CRTC – Savoir, c'est pouvoir!

L'affichage et la diffusion d'information auprès du public sont des formes de militantisme puisqu'elles renseignent les citoyens sur leurs droits. À titre d'exemple, citons la campagne menée par l'Organisation nationale anti-pauvreté et d'autres organismes pour affirmer le droit des citoyens DE NE PAS perdre leur service téléphonique. Des affiches renfermant de l'information semblable à celle qui suit ont été placées sur les poteaux de téléphone de villes comme Ottawa pour informer le public de la décision du CRTC à ce sujet.

Selon une décision rendue par le CRTC le 11 mai 2004, les compagnies de téléphone ne peuvent plus interrompre le service local pour défaut de payer tous les frais mensuels locaux et interurbains. Des entreprises comme Bell Canada, Telus, Aliant, MTS, NWTel et SaskTel ne peuvent pas débrancher ni menacer de débrancher le service de communication locale pour non-paiement lorsque le client a fait un paiement partiel suffisant pour couvrir le montant dû de la portion des frais de téléphone local. En d'autres mots, on ne peut vous débrancher du service local pour défaut de payer les appels interurbains et autres frais non essentiels en autant qu'un paiement adéquat pour le service local a été fait. Parfois, un membre de la famille ou un ami de l'abonné accumulent des frais pour des appels interurbains ou d'autres services téléphoniques non essentiels qui menacent la capacité de la famille de garder son service téléphonique local. La décision du CRTC n'efface pas cette dette mais elle permet simplement aux familles de ne pas être privé du service téléphonique local.

L'ONAP, ainsi que le Centre pour la défense de l'intérêt public (CDIP) et quelques autres groupes, a soulevé cette question pour la première fois auprès du CRTC en 2002. Nous tenons à remercier le CDIP pour son bon travail dans le cadre de cet exposé. Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires sur la décision, communiquez avec le CDIP au (613) 562-4002.

Organisation nationale anti-pauvreté, « Décision importante du CRTC », *L'écho de l'ONAP*, n° 87, septembre 2004. www.napo-onap.ca

Des alliés – Le Centre pour la défense de l'intérêt public

Le CDIP est un organisme sans but lucratif dont les services juridiques et de recherche visent à faire en sorte que les consommateurs, particulièrement les plus vulnérables, aient accès aux services publics essentiels. L'organisme pilote plusieurs dossiers dans le domaine des télécommunications : il s'est battu, entre autres, pour conserver les téléphones publics et pour que tous les Canadiens aient droit au service téléphonique. Consultez le site Web de l'organisme (en anglais seulement) pour plus d'information. www.piac.ca